

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA COOPÉRATION
HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE
L'Océan ATLANTIQUE



MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION
AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE ATLANTIC
OCEAN

COMHAFAT/ATLAFCO

Atelier

"Quelle Aquaculture pour une contribution conforme à l'initiative de la croissance bleue ?"

Dakhla, 25-27 Octobre 2021



RAPPORT

"Quelle Aquaculture pour une contribution conforme à l'initiative de la croissance bleue"
Dakhla, 25-27 Octobre 2021

I- NOTE INTRODUCTIVE

L'initiative Croissance bleue : un défi pour un bon état écologique et un engagement sociétal et environnemental

La FAO ayant reconnu l'importance et la nécessité pour le secteur des pêches et de l'aquaculture de rechercher une croissance durable afin de satisfaire la demande croissante d'aliments nutritifs, salubres et en quantité suffisante et de contribuer à la lutte contre la pauvreté, l'Organisation promeut l'initiative en faveur de la croissance bleue qui insiste sur l'intégration entre les pêches et l'aquaculture et d'autres utilisations ou services associés aux écosystèmes aquatiques et valorise la valeur des pêches et de l'aquaculture.

Lancée en décembre 2013, l'Initiative en faveur de la croissance bleue « ICB » vise à contribuer à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la gestion durable des ressources naturelles aquatiques. Il s'agit d'un cadre cohérent qui s'ancre dans les principes établis par le Code de conduite pour une pêche responsable, qui sert de référence depuis 1995. Il est axé sur la pêche de capture, l'aquaculture et le traitement du poisson mais elle met aussi l'accent sur le rôle des services écosystémiques, du commerce et de la protection sociale.

Dans cet esprit, les principaux objectifs de l'ICB sont étroitement alignés avec le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD) à savoir :

- **Objectif 1** : Augmenter les opportunités de travail décent et promouvoir des communautés en bonne santé, résilientes et sans exclus sur la base du sexe et de l'âge,
- **Objectif 2** : Accroître l'innovation financière et technique,
- **Objectif 3** : Gérer de manière durable l'environnement et ses ressources et minimiser sa dégradation,
- **Objectif 4** : Réduire les pertes et les gaspillages alimentaires pour mieux utiliser les ressources et augmenter l'efficacité énergétique pour réduire l'empreinte carbone des pêches et de l'aquaculture.

L'aquaculture un élément essentiel de la future croissance bleue

La production aquacole au niveau mondial a atteint selon la FAO, un niveau record avec 114 millions de tonnes en 2020 sur un total de production de "la pêche et de l'aquaculture" de 179 millions de tonnes. C'est à l'aquaculture que revient la plus rapide progression de la contribution à l'offre de poisson, pour répondre à la consommation humaine, passant de 7% de l'offre en 1974, à 26% en 1994 et à 39% 2004.

Pour répondre au défi de la demande mondiale en produits de la mer, toujours en accroissement, la tendance actuelle de la production aquacole, devrait s'accroître pour

atteindre des niveaux jusque-là inégalés. Selon les prévisions de la FAO, la production des pêches de capture devrait rester assez constante jusqu'en 2063, restant autour de 2%. C'est l'aquaculture qui connaîtra une expansion importante, passant de près de 2 millions de tonnes en 2018 à 3,1 millions de tonnes d'ici 2030, pour atteindre les 5,3 millions de tonnes d'ici 2063. Dans cette perspective, l'Afrique est l'une des régions ayant le plus grand potentiel d'expansion, avec un taux annuel de plus 2%.

L'aquaculture en Afrique dans le cadre de la croissance bleue

L'expansion des activités aquacoles ouvre de larges perspectives en termes de sécurité alimentaire, de nutrition, de garantie de travail, de moyens de subsistance, de croissance économique, etc... Cependant, cette contribution aussi bien économique que sociale, n'est pas sans poser des problèmes, et le secteur reste limité par de nombreux défis qu'il s'agit d'identifier et de surmonter.

Comment les pays africains, notamment les Etats membres de la COMHAFAT, se placent dans ce débat ?

Compte tenu des enjeux globaux et du potentiel d'implantation de nouvelles activités économiques génératrices de revenus et d'empreintes positives sur le plan social et environnemental, les pays africains, notamment les Etats membres de la COMHAFAT, doivent adopter des stratégies pour développer leurs secteurs aquacoles.

Quelles approches privilégier pour une maximisation de leur production aquacole dans le cadre d'une croissance bleue ?

Pour apporter quelques éléments de réponse à ces interrogations, la COMHAFAT organise en collaboration avec l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture du Maroc (ANDA), un atelier sous le thème de "***Quelle aquaculture pour une contribution conforme à l'initiative de la croissance bleue ?***"

Cette réflexion atelier devra permettre :

- 1- De prendre connaissance de ;
 - Des potentialités de l'aquaculture comme secteur en pleine expansion ;
 - La situation des activités aquacoles dans les pays de la zone COMHAFAT ;
 - Les contraintes et défis d'une aquaculture non maîtrisée/planifiée ;
 - Les avantages d'un développement durable du secteur aquacole ;
 - Les initiatives au niveau continental et régional pour la promotion d'une aquaculture socio économiquement performante et écologiquement durable ;
 - Les bonnes pratiques de production aquacole durables et responsables : les exemples réussis ;
 - Les structures sectorielles qui permettent l'adoption généralisée des meilleures pratiques ;
- 2- De convenir de recommandations ou orientations à même de promouvoir le développement d'une aquaculture performante et respectueuse de son environnement.

II- INTRODUCTION

1. Du 25 au 27 Octobre 2021 s'est tenu à Dakhla, un atelier sous le thème de '*Quelle Aquaculture pour une contribution conforme à l'initiative de la croissance bleue ?*'
2. Organisé en mode hybride et en collaboration avec l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) du Maroc, cet atelier s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action de la COMHAFAT, et en adéquation avec les préconisations internationales pertinentes en matière de développement de l'aquaculture pour une contribution positive conforme à l'initiative de la croissance bleue.
3. Ont participé à cette rencontre, les représentants :
 - Des Etats membres suivants : **Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Liberia, Maroc, RDC, Sao Tomé, Sierra Leone, Sénégal et Togo**
 - Des organisations sous régionales : **UA/BIRA, CPCO, COREP**
 - Des Institutions nationales : **l'ANDA (Maroc), l'ANA (Sénégal), l'INRH (Maroc),**
 - De la société civile : **ADEPA, CAOPA, OMPDA, et le REPAO**
 - Des professionnels du domaine de l'aquaculture, opérant à Dakhla
4. Ont également pris part aux travaux de cette rencontre, des experts et des personnes ressources
5. La liste des participants figure en **Annexe I**.

Jour 1

III- CEREMONIE D'OUVERTURE

6. Ouvrant la séance, **Monsieur OUCHKENI** représentant du Département de la pêche du Maroc a souhaité la bienvenue aux participants à Dakhla
7. Il a ensuite souligné que la région de Dakhla Oued Eddahab, riche de sa biodiversité marine et de ses énormes potentialités aquacoles, offre l'opportunité aux jeunes entrepreneurs de la région de se lancer dans de projets aquacoles, contribuant ainsi à l'intégration effective de la filière dans le tissu économique local et à l'essor de l'économie nationale.
8. De même a-t-il ajouté que le thème choisit s'impose à tous de manière impérieuse et qu'il se de l'initiative prise par la COMHAFAT pour débattre de ce sujet en choisissant Dakhla pour l'abriter.
9. Enfin, a-t-il fait remarquer que la présence massive à cet atelier est un signe éloquent de l'importance accordée à l'avenir de l'aquaculture durable au niveau de l'espace COMHAFAT.
10. Prenant la parole, **Madame Majida MAAROUF**, Directrice de l'Agence Nationale de Développement de l'Aquaculture (ANDA), a souhaité à son tour, la

bienvenue à l'ensemble des participants, et a exprimé son souhait pour que cette rencontre soit l'occasion d'une réflexion profonde permettant d'en sortir avec des idées novatrices et claires sur le développement durable de l'aquaculture dans la Région COMHAFAT.

11. **Madame MAAROUF** a aussi rappelé que le développement d'une aquaculture durable n'est plus un choix, mais plutôt une nécessité dictée par la conjoncture, d'autant qu'elle contribue directement à l'atteinte de plusieurs ODD.
12. Elle a également précisé que l'activité aquacole fait face à plusieurs enjeux et défis à relever, notamment son intégration dans l'écosystème des activités économiques développées sur les littoraux, sa capacité à intégrer et créer des opportunités d'emplois pour les marins-pêcheurs, les jeunes et les femmes.
13. Elle fait part de sa conviction que cette rencontre contribuera à la promotion d'une aquaculture performante et respectueuse de son environnement conformément à l'initiative de la croissance bleue.
14. Prenant la parole **Madame M'BOUA NEZZI Nicole Edwige** Sous-Directrice de la Sanitaire Aquacole de la Cote d'Ivoire, au nom du Ministre **SIDI TIEMOKO TOURE**, Président en exercice de la COMHAFAT a exprimé sa profonde gratitude à sa Majesté MOHAMED VI pour sa vision vers un développement durable du secteur de l'Aquaculture.
15. Elle a en outre mentionné, que cet atelier vient donc répondre aux préoccupations du sous-secteur de l'aquaculture surtout en ce qui concerne :
 - Le développement de la coopération stratégique régionale et les partenariats dans les différents domaines de l'aquaculture marine durable, entre les Etats membres et entre les acteurs publics et privés ;
 - L'appui à la création par la COMHAFAT et la CEDEAO, d'un Réseau des Agences et Unités publiques nationales en charge du développement de l'aquaculture ;
 - Le respect de l'environnement à travers une aquaculture marine respectueuse de l'environnement.
16. Elle a rappelé ensuite que cet atelier se propose d'une part, de prendre connaissance des opportunités de développement des activités aquacoles dans les pays de la Région, ainsi que des obstacles et défis qui entravent son développement durable et inclusif ; et d'autre part, de valider les statuts portant création du Réseau Africain des entités administratives en charge de l'aquaculture, pour en faire une plateforme permanente de réflexion, de concertation et de coopération en matière de développement et de promotion d'une aquaculture durable entre les pays membres de la COMHAFAT.
17. Elle a formulé le vœu que ce réseau, en contribuant au renforcement de la coopération à travers les échanges d'information, le transfert de technologie et la formation aquacole, puisse propulser l'aquaculture à une croissance durable dans un processus de gestion intégrée et de prévention ou de réduction des impacts environnementaux.
18. Elle a ensuite déclaré les travaux de cet atelier ouverts et invité le Secrétaire Exécutif à d'introduire le sujet de l'atelier.

- 19.** Dans son allocution introductive, **Monsieur Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a commencé par exprimer ses vifs remerciements aux autorités marocaines pour leur soutien constant à la COMHAFAT, ainsi qu'aux autorités locales et à la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Sud, pour leur appui logistique à la tenue de cette rencontre qui s'inscrit dans l'esprit des recommandations et préconisations issues des précédentes rencontres sur l'aquaculture organisées par la COMHAFAT.
- 20.** Il a souligné que l'expansion des activités aquacoles à travers le monde et dans le contexte des pays de la zone COMHAFAT, ouvre de larges perspectives en termes de sécurité alimentaire, de nutrition, de travail, de moyens de subsistance et de croissance économique. Cependant, cette contribution aussi bien économique que sociale, n'est pas sans poser des véritables problèmes, particulièrement à l'environnement et le secteur reste confronté à de nombreux défis qu'il s'agit d'identifier et de surmonter.
- 21.** A ce titre, cette rencontre a pour ambition de répondre à la question de savoir comment concilier entre le développement des activités aquacoles et le respect de l'environnement et de la biodiversité ou comment développer le secteur aquacole en adéquation avec l'initiative de la croissance bleue.
- 22.** Il a ajouté qu'à travers cet atelier les différents participants ont la possibilité d'examiner et de débattre toutes les questions relatives au secteur aquacole et de formuler des recommandations, à même d'adopter une approche responsable et durable, respectueuse de l'environnement, efficace socialement et économiquement.
- 23.** En souhaitant à son tour la bienvenue aux participants à Dakhla, capitale de la région d'Oued Eddahab, qui constitue l'exemple parfait d'un développement maîtrisé et planifié d'une aquaculture en harmonie avec les principes d'une croissance bleue.
- 24.** Il a conclu enfin son allocution en signalant qu'à l'occasion de cet atelier, se tiendra la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive du Réseau Africain des Institutions chargées du Développement et de la Promotion de l'Aquaculture (RAFAQUA), répondant ainsi à l'Appel d'Agadir, formulé lors de l'atelier de Décembre 2019, pour la création d'un réseau regroupant les organes institutionnels nationaux en charge de la promotion de l'aquaculture dans les États membres de la COMHAFAT, en tant que plateforme d'échange, de réflexion et d'information.

IV- ORDRE DU JOUR

25. L'ordre du jour a été discuté et adopté à l'unanimité (**Annexe II**).

V- DEROULEMENT DE TRAVAUX

Première section : : L'aquaculture dans le contexte des ODD

La conduite de cette section a été confiée à **Mr Georges MBA ASSEKO**

- **Présentation1** : *Contribution de l'aquaculture à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, M. Laamrich (COMHAFAT)*
- 26. La présentation se focalise sur la contribution de l'aquaculture aux objectifs de développement durable (ODD). Le développement durable qui englobe les trois dimensions de la croissance économique, du développement social et de la durabilité environnementale.
- 27. La présentation a rappelé les recommandations de la Conférence des Nations Unies et le rapport de la Banque Mondiale sur les enjeux du développement durable à l'horizon 2030, avec une population mondiale qui devrait atteindre 8,3 milliards, et où l'aquaculture est appelée à jouer un rôle plus important dans la sécurité alimentaire de cette population.
- 28. Il est indiqué que le secteur aquacole contribue à la réalisation de plusieurs ODD, notamment les 2-7-8-13-14 et 17, et que cette contribution diffère selon la typologie de l'activité aquacole (aquaculture de subsistance, aquaculture à petite échelle, aquaculture industrielle).
- 29. La présentation précise ensuite que pour atteindre une meilleure contribution de l'aquaculture à la réalisation des ODD, il faudra :
 - Un support politique et institutionnel ;
 - Une bonne planification,
 - Un cadre réglementaire dédié,
 - Faciliter l'accès aux financements.
- 30. Le présentateur a conclu que l'aquaculture est le système de production d'aliment le plus rapide qui assure plus de 50% d'approvisionnement en produits de la mer et va assurer la sécurité alimentaire pour les populations en croissance au niveau mondial.
- **Présentation 2** : *L'aquaculture, une réponse durable au défi alimentaire ; Mr Med SADIKI (COMAFAT)*
- 31. Dans sa présentation **Mr. Sadiki**, a donné un aperçu de la contribution de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à la nutrition, dans la perspective d'une démographie mondiale qui devrait atteindre 9,7 milliards de personnes en 2050.
- 32. A cet effet, il a présenté l'état d'exploitation des ressources halieutiques qui démontre une quasi-stagnation de l'offre de la pêche de capture, alors que la demande reste structurellement croissante. Par habitant, la consommation de poisson destiné à l'alimentation humaine est passée de 9,0 kg (équivalent poids vif)

en 1961 à 20,5 kg en 2018. En 2018. Le secteur aquacole a contribué à l'amélioration de l'offre globale, puisque sa production de poisson a atteint 46 %, contre 25,7 % en 2000. Dans les scénarios d'avenir élaborés par la FAO, les tendances seraient inversées en 2030, puisque la production aquacole représentera 53 % de la production mondiale. De même, la consommation de poisson issu de l'aquaculture représentera 59%.

33. Paradoxalement, en Afrique, la consommation de poisson par habitant devrait diminuer de 0,2% par an jusqu'en 2030, passant de 10,0 kg en 2018 à 9,8 kg en 2030, en raison de la croissance de la population africaine qui dépasse celle de l'offre. La baisse prévue de la consommation de poisson par habitant en Afrique, suscite des inquiétudes en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la réalisation de l'ODD2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition), en raison de la forte prévalence de la sous-alimentation dans la région (FAO et al., 2019).
34. Pour améliorer la production aquacole en Afrique, il convient d'exploiter toutes les possibilités qui s'offrent pour intensifier l'aquaculture de façon rationnelle, durable, tenant compte de la sécurité alimentaire et de de la nutrition, et ce, dans le cadre d'une croissance bleue durable et de la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025).

- **Présentation 3** : *La stratégie de développement de l'aquaculture en Afrique*
(UA/BIRA) ; **Mme Hellen MOEPI (AU-BIRA)**

35. Selon la présentatrice, le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) est guidé par le Cadre politique et la Stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique (PFRS) et la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique récemment adoptée dans l'exécution de son mandat en matière de pêche et d'aquaculture.
36. Ainsi, l'UA-BIRA a élaboré des directives de mise en œuvre du PFRS et, par le biais du Groupe de travail sur l'aquaculture du Mécanisme africain de réforme de la pêche (AFRM), a élaboré un plan d'action sur l'aquaculture de 10 ans (2016-2025). Le plan d'action en cinq domaines thématiques se concentre sur :
 - L'environnement propice à l'investissement, à la gouvernance et à la croissance
 - Le développement de la technologie
 - La gestion des écosystèmes transfrontaliers pour l'aquaculture et
 - Le renforcement des capacités.
37. Elle a ensuite souligné qu'à travers le projet financé par l'UE sur la gouvernance de la pêche (FishGov 1), l'UA-IBAR et l'AUDA-NEPAD ont élaboré :
 - Des directives spécifiques pour la production, la distribution transfrontalière et le commerce de semences et de géniteurs d'animaux aquatiques ainsi que d'aliments aquacoles, d'ingrédients pour aliments des animaux et d'additifs alimentaires ; des lignes directrices pour soutenir le développement de

chaînes de valeur aquacoles spécifiques aux espèces ; développer des modèles commerciaux viables pour l'aquaculture et des modèles de services de vulgarisation aquacole en Afrique ;

- Des cadres régionaux sur la gestion de l'environnement pour le développement durable de l'aquaculture en Afrique et des directives pour la mise en œuvre ;
- Un réseau aquacole avec un partage d'informations à travers l'opérationnalisation de l'ANAF, le partenariat avec les Centres d'excellence en aquaculture, le Réseau des femmes africaines transformatrices et commerçantes de poisson (AWFISHNET) et enfin les acteurs régionaux non étatiques de la pêche et de l'aquaculture ;
- Un accès aux marchés - établissement de normes et positions communes africaines pour l'OIE et le Codex Alimentarius.

38. Elle a réaffirmé que la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique (ABES) a identifié la pêche, l'aquaculture, la conservation des ressources et les écosystèmes aquatiques durables comme les principaux contributeurs à la croissance bleue. Et que dans ce sens, l'UA-BIRA est guidée par trois objectifs stratégiques visant à :

- Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles tout en minimisant les conflits avec d'autres sous-thèmes de l'économie bleue ;
- Atteindre le plein potentiel de création de richesse pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue ;
- Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables et les droits de l'homme tout en préservant le capital naturel et l'investissement bleu pour la mise en œuvre de l'ABES.

39. Elle a conclu que l'UA-BIRA et ses partenaires de mise en œuvre à travers le projet FishGov 2 continueront à domestiquer les cadres régionaux d'aquaculture existants, à mettre à jour l'étude 2014 de l'UA-FAO sur la valeur des pêches africaines, à mener des études sur les contributions de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le genre, la biodiversité marine et écosystèmes, changement climatique, économie bleue. De documenter les enseignements tirés et les meilleures pratiques sur les questions connexes pour des interventions éclairées et rationnelles, opérationnaliser le réseau d'aquaculture pour l'Afrique (ANAF), renforcer le partenariat avec les centres d'excellence en aquaculture, rendre compte de l'aquaculture dans le cadre du PDDAA et du rapport biennal Malebo et enfin participer et développer des positions africaines communes dans le Codex Alimentarius et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques, COFI, GCA etc.

- **Présentation 4 : Défis et opportunités du développement de l'aquaculture pour l'Afrique ; Mr Papa GORA NDAYE (REPAO)**

40. Le présentateur a entamé son intervention en affirmant que l'aquaculture est adoptée et prioritaire dans presque tous les pays d'Afrique pour la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la croissance économique avec :

- Une meilleure compréhension de l'aquaculture et un soutien évident des gouvernements (politiques, stratégies, et soutien financier)
- Une campagne continue de promotion de l'aquaculture
- Une sensibilisation sur la valeur nutritionnelle du poisson et des produits de la pêche
- Un soutien de l'UA, des CER et des partenaires au développement

41. S'agissant des défis et opportunités de l'Aquaculture en Afrique, il a souligné que les pays d'Afrique subsaharienne ont besoin de :

- Cadres de gouvernance plus solides et d'investissements stratégiques pour le développement de l'aquaculture ;
- Renforcement des échanges de produits aquacoles à travers les marchés nationaux et régionaux ;
- Demande de plus d'informations, de compétences et de technologies innovantes ;

42. Il a conclu que les événements récents appellent à une attention particulière sur l'intégration des stratégies de réduction des risques de catastrophe, d'atténuation, d'adaptation et de préparation.

- **Présentation 5** : *Le développement de l'Aquaculture dans les Etats membres d'Infopêche à travers les exemples de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo* ; **Dr Helguilè SHEP (Infopêche)**

43. Dans son introduction, le présentateur a souligné qu'aucun pays, aucune région du monde ne peut rester insensible au regard de cette capacité de croissance de l'aquaculture, dans la perspective de résoudre le problème de la sécurité alimentaire des populations.

44. Il a ensuite insisté sur l'encadrement du secteur de l'aquaculture à travers l'application des principes énoncés dans le Code de conduite pour une pêche responsable. De même que ceux préconisés dans la stratégie africaine, visant la gestion et l'utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles par la mise en place d'un cadre propice et favorable à même de catalyser un développement économique et social équitable en Afrique dont l'objectif stratégique est de mettre au point des technologies qui augmenteront la rentabilité d'une aquaculture respectueuse de l'environnement et socialement rationnelle afin d'assurer la croissance continue du secteur.

45. S'agissant de l'aquaculture en Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, il a noté que l'aquaculture s'impose à ces trois pays comme une alternative pour résorber le déficit des produits halieutiques.

46. Il ensuite rappelé que plusieurs documents de politiques sont élaborés pour le développement de l'aquaculture dans les trois pays, que plusieurs textes réglementaires existent pour encadrer le secteur et que certains documents de politiques sont en cours d'actualisation.

47. Il a conclu que selon notre compréhension, le développement de l'aquaculture dans le cadre de l'économie bleue ne doit pas être isolé des autres secteurs. Ce développement doit être cohérent avec le cadre réglementaire régional.

En outre, il doit amener les administrations des secteurs critiques de l'économie bleue à travailler ensemble.

- **Présentation 6** : *Le secteur de l'aquaculture dans les pays de la région COMHAFAT : Typologie, contraintes et opportunités* (Exploitation du questionnaire) ; **Mr Rachid REGRAGUI** (COMHAFAT)

48. Le présentateur a entamé son exposé par souligner que la COMHAFAT a procédé à un sondage (**Annexe III**) auprès des Etats Membres aux fins de dégager la perception la plus proche possible de la réalité du terrain dans le domaine de l'aquaculture. Seuls 8 pays parmi les 22 membres ont répondu au questionnaire.

49. Cependant des tendances peuvent être dégagées :

- Il ressort de ce sondage que la majorité des pays sont pleinement conscients de l'immense potentiel de l'aquaculture et de sa capacité à résoudre les maux que sont la faim, le chômage et la pauvreté,
- De même pratiquement tous, réalisent l'importance des principes de « durabilité » des ressources en planifiant le lancement des projets.
- L'enquête révèle une prise de conscience concernant la restructuration des institutions en faveur de cette activité et l'élaboration de plans et de stratégies dans ce domaine.
- La Région reste sans grande ambition dans la mesure où d'une part, les espèces « élevées » se limitent au Tilapia et au Poisson chat et d'autre part le type d'élevage est souvent extensif, exception faite pour le Ghana.
- Enfin, il apparait clair, à travers cette enquête que tous les pays comprennent bien que :
 - La réussite du développement de l'Aquaculture est tributaire d'une planification technique, économique, sociale et environnementale rigoureuse ;
 - Il est indispensable de mettre l'accent sur une réglementation adéquate, la formation, le contrôle, l'organisation de la filière et l'organisation de la chaîne de valeur ;
 - Le processus de la « croissance bleue » : c'est accroître la production aquacole nationale en respectant les normes environnementales et sanitaires pour favoriser la protection des ressources et le « repeuplement des zones de pêche en poisson ».

- **Présentation 7** : *''Dangers et menaces d'une aquaculture extensive non planifiée''* **Dr Hassan NHHALA (Consultant en aquaculture, Maroc)**

50. Le présentateur a commencé son intervention par considérer que l'aquaculture extensive est l'une des formes d'exploitation aquatique qui repose essentiellement sur la richesse nutritive du milieu (pour la culture des organismes végétaux) et la productivité primaire et secondaire (pour l'élevage des organismes animaux). La conchyliculture et l'algoculture en milieu marin et la pisciculture en milieu dulcicole sont les principales pratiques aquacoles extensives employées dont la production représente plus de la moitié de la production aquacole mondiale en

2018. Il a ensuite rappelé qu'au niveau du Maroc, elle représente 95,10% du volume total produit en milieu marin et continental en 2020.

- 51.** Certes, la planification est un outil stratégique de développement durable de cette activité. Mais, en cas de non planification, elle peut être source de problématiques majeures, notamment les conflits d'usage et d'intérêt, la désorientation et le déséquilibre de la biodiversité locale (dépassement de la capacité de charge productive et écologique). Elle peut aussi être menacée par des contraintes environnementales, telles que la qualité de l'eau, en particulier l'aspect sanitaire (microbiologique, chimique et éco-toxicologique) qui peut porter préjudice à la santé publique ou l'impact d'une prédation importante compromettant la rentabilité aquacole.
- 52.** Il a enfin mentionné, qu'il existe de par le monde, plusieurs exemples de cas d'activités aquacoles extensives non planifiées montrant des difficultés majeures ou même des états d'arrêt générés pour des raisons écologiques ou socio-économiques. Par conséquent, la planification basée sur une approche participative et sur des connaissances scientifiques en termes de fonctionnement écosystémique et d'interaction entre l'activité aquacole et les composantes de l'environnement exploité, est une base fondamentale susceptible d'assurer une exploitation aquacole intégrée et durable.

Deuxième section : L'aquaculture dans le contexte de la croissance bleue

La conduite de cette a été confiée à **Séraphin DEDI NADJE**

- **Présentation 08 :** *L'aquaculture, une composante essentielle de la croissance bleue* **Mr Georges MBA-ASEKO (Consultant)**

- 53.** Le présentateur a commencé par répondre à la question comment faire participer l'Aquaculture à l'économie bleue par :
- La valorisation du potentiel aquacole naturel (exploitation rationnelle des différents types de plans d'eau : lacs, rivières, fleuves, lagunes, retenues, etc.) et des espaces terrestres propices ;
 - La cartographie des zones propices à l'aquaculture et planification de la répartition territoriale des unités de production ;
 - La promotion de mariculture et l'aquaculture continentale commerciale
 - La valorisation de la filière aquariophile (poissons et espèces d'ornements) ;
 - Les réservations foncières et création de zones spéciales dédiées sur le modèle de zones agricoles à forte production, etc... ;
 - La caractérisation de la filière comme levier économique à fort potentiel de création de richesses et de nouvelles économies (production, transformation, distribution) ;
 - La contribution au développement durable : fermes intégrées (Songhaï au Bénin), aquaponie (réduction de la demande foncière), domestication des espèces d'aquariophilie et valorisation des aquariums ornementaux, etc... ;
 - L'opportunité d'affaires (vrai business) :

- Utilisation des NTIC pour la modernisation et l'automatisation des procédés d'élevage ;
- La priorisation dans les politiques publiques et les stratégies régionales ;
- La contribution à l'économie nationale (augmentation du PIB), à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la création d'emplois nouveaux.

54. Il a ensuite listé les interventions des politiques publiques à travers :

- La communication sur les opportunités de la filière ;
- L'élaboration et le renforcement des stratégies de promotion et de développement aux niveaux national et régional y compris la création et le renforcement des agences nationales de l'Aquaculture et des organisations régionales ;
- La création d'un environnement fiscal spécial qui favorise les investissements ;
- L'encouragement du système bancaire à avoir des lignes de crédits dédiées ;
- La recherche et développement (R & D) y compris la domestication d'espèces locales et la création de nouvelles chaînes de valeurs notamment dans la transformation.

Présentation 09 : *Pour une durabilité de l'aquaculture en Afrique avec des dimensions sociales, économique et environnementale ;* **Dr Mustapha ABA (expert)**

55. Le présentateur a commencé par souligner que le terme de durabilité gagne aujourd'hui en notoriété en raison des grands impacts environnementaux que les activités humaines ont causé au fil des ans, surtout si l'on considère l'augmentation exponentielle de la population au cours des dernières décennies et le besoin accru de production alimentaire pour répondre à cette demande croissante. L'aquaculture présente des conditions favorables, dans ses moyens de production pour être réalisée de manière durable en étant une alternative pour combattre une éventuelle pénurie alimentaire sur le continent dans le futur, et en offrant des conditions de développement social et économique pour toute la communauté de la région où elle est développée, et ce en exploitant des pratiques aquacoles respectant l'environnement.

56. Il a ensuite démontré que le concept « d'Aquaculture durable » est axée sur l'équilibre des trois composantes du développement durable pour désigner la manière souhaitable de produire des organismes aquatiques, sans dégrader l'environnement, avec des bénéfices et des avantages sociaux, dont les dimensions sont :

- La dimension économique
- La dimension sociale
- La dimension environnementale

57. Il a terminé sa présentation par conclure que l'aquaculture est considérée comme une source très importante de production alimentaire animale, dans un monde globalisé et en expansion démographique surtout dans le continent africain et que l'aquaculture exige aujourd'hui l'optimisation des processus de production, qui

permettent d'améliorer les systèmes de culture, grâce à l'utilisation de techniques de gestion adéquate des ressources naturelles qu'elle utilise. Il a spécifié que la formation du personnel est souvent un élément clé qui entrave le développement de l'activité de ce secteur en Afrique.

Présentation 10 : *Développement de l'aquaculture au Maroc : potentialité et impact socio-économique dans la région de Dakhla*, **Mr HIMOUDI (ANDA)**

- 58.**Le présentateur a entamé son intervention par mettre en exergue la région de Dakhla qui s'impose, ces dernières années comme la nouvelle destination des investissements nationaux et internationaux pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.
- 59.**Il a ajouté que les chiffres sont édifiants, notamment avec un total de 2.400 ha dédiés au secteur aquacole. La région de Dakhla-Oued Eddahab est ainsi considérée comme l'une des principales plateformes aquacoles au Maroc avec 60% de la production nationale actuelle.
- 60.**Il a conclu que la région offre de nombreux avantages, notamment un littoral de près de 667 km sur l'Atlantique. Dans ce sens, le plan d'aménagement aquacole de cette région prévoit la production de 78.000 tonnes de produits aquacoles spécialisés essentiellement dans la culture de coquillages et d'algues marines.

Présentation 11 : *“La recherche scientifique au service du développement durable de l'aquaculture”* **Mr El Mustafa AIT CHATTOU, Chef du Centre Régional de l'INRH Dakhla**

- 61.**Le présentateur a considéré que l'aquaculture, étant une activité très diversifiée et répartie géographiquement à l'échelle du globe, a suscité l'intérêt de plusieurs disciplines telles la biologie, l'agronomie, l'écologie et l'économie.
- 62.**Il a ajouté qu'avec le développement de ce secteur, les besoins en Recherche scientifique, Développement et Innovation sont devenus de plus en plus croissants. L'objectif est d'identifier les outils scientifiques et techniques permettant d'obtenir, pour un investissement minimal en argent et en main-d'œuvre, les meilleures performances de production et du bien-être.
- 63.**Il a ensuite souligné qu'à travers sa stratégie et ses plans d'action en matière de recherche, l'Institut National de Recherche Halieutique, contribue au développement durable de l'aquaculture marine au Maroc à travers :
- La mise en place d'infrastructures nécessaires pour mener les essais expérimentaux ;
 - L'identification des sites potentiels et la réalisation des essais de culture des espèces à haute valeur ajoutée ;
 - L'intégration de la profession dans la réalisation des expérimentations et la résolution des problématiques du secteur ;
 - Le renforcement des moyens de communication et de vulgarisation de l'information.

Troisième section : La coopération régionale pour un développement intégré de l'aquaculture

La conduite de cette session a été confiée à **Mr Abdelouahed BENABBOU**.

Présentation 12 *Centre d'excellence d'aquaculture dans la sous-région COREP ; Mr Emile Essema*

64. Le présentateur a présenté les 2 centres d'excellence qui existent dans la région de la COREP à savoir :

- *Le Centre d'Excellence de l'Union Africaine pour la Surveillance des Pêches et des Ecosystèmes Aquatiques* qui est une structure de référence, de par ses équipements technologiques et l'expertise avérée de son personnel technique, en matière de surveillance et de suivi spatial des espaces/écosystèmes terrestres et maritimes.
- *Le Centre Régional d'Excellence de Formation dans les Métiers de la Mer et de l'Aquaculture de l'Afrique Centrale* qui doit être compris comme un signal fort lancé par les pays de la sous-région, en tant qu'affirmation politique du rôle central de l'agriculture, avec ses composantes pêche et aquaculture, dans le processus global de développement socio-économique national et sous-régional.

65. Le centre a pour mission de :

- Capitaliser les informations sur les ressources, les écosystèmes, les activités de pêche et de l'aquaculture ainsi que sur toutes autres activités effectuées en milieux aquatiques ;
- Assurer la formation théorique et pratique à tous les niveaux ainsi que dans tous les domaines relatifs aux métiers de la mer et de l'aquaculture ;
- Accompagner les acteurs de la pêche et de l'aquaculture dans leur processus de professionnalisation ;
- Faciliter le renforcement des capacités du personnel des EM en charge des aspects de SCS ;
- Appuyer le renforcement des capacités des structures nationales de surveillance des pêches et du personnel des EM (sessions de formation et élaboration des manuels, des guides, des documentations, ...)
- Maintenir une coopération active et cordonnée avec la COREP, le CRESMAC/CMC et toutes autres parties prenantes.

Présentation 13 *La promotion de l'aquaculture dans la sous-région du CPCO ; Mr Séraphin DEDI NADJE*

66. La présentation s'est concentrée sur le contexte du Groupe de travail sur l'aquaculture.

67. Le présentateur a évoqué que lors de sa 6^e Session en décembre 2012, tenue au Togo, la conférence des ministres s'est fermement engagée à amender le mandat du CPCO pour aborder le développement de l'aquaculture dans la région.

68. Il a ensuite ajouté que les termes de référence de ce GT ont été discutés et validés avec les États membres et qu'un séminaire régional sur le développement de l'aquaculture a été organisé conjointement par le CPCO et la JICA en mars 2020,

sous le thème : « *Accroître la production de l'aquaculture continentale grâce à un partenariat avec le secteur privé* ».

69. Il a rappelé que la recommandation au CPCO était de :

- Renforcer la coordination des actions de développement de l'aquaculture au niveau de tous les États membres ;
- Renforcer les capacités des États en termes de politique fiscale, de stratégies et de réformes pour soutenir le développement de l'aquaculture ;
- Mobiliser des ressources pour soutenir les pays dans la mise en œuvre de leurs politiques de développement de l'aquaculture ;
- Établir des normes et harmoniser la promotion des investissements dans l'aquaculture ;
- Mettre en place un mécanisme de dialogue entre acteurs privés et publics en soutenant la mise en place de plateformes de dialogue au niveau national ;
- Promouvoir et renforcer la diffusion de techniques et technologies performantes adaptées ;
- Améliorer les statistiques et les données de rentabilité pour l'aquaculture.

70. Il a enfin souligné que l'Objectif général de ce GT est de créer une initiative de mise en réseau régionale coordonnée par toutes les parties prenantes pour soutenir les actions de développement de l'aquaculture conformément au cadre stratégique régional des pêches et de l'aquaculture de la CEDEAO.

Présentation 14 *Le développement d'une aquaculture durable dans la zone COMHAFAT : Quel apport des médias africains ?* **Mr André NAOUSSI (OMPDA)**

71. Selon le présentateur, l'Initiative Croissance Bleue, lancée en 2013, est le cadre établi par la FAO pour assurer le développement durable des pêches et de l'aquaculture. Elle s'est donnée pour objectifs de maximiser les avantages économiques et sociaux de la pêche et de l'aquaculture tout en réduisant au minimum la dégradation de l'environnement.

72. Il a ensuite ajouté que cette initiative très louable, est pourtant peu connue du grand public. Le déficit de communication fait sans doute partie des facteurs qui expliquent cette ignorance. D'où l'impérieuse nécessité d'associer les médias africains à la promotion et la consolidation de la BGI. Ce processus pourrait s'articuler autour de trois axes : appropriation, médiatisation, vulgarisation.

- L'Appropriation, par les médias et les acteurs de la communication des organismes publics et des organisations non étatiques) ;
- La Médiatisation, par la réalisation de nombreux sujets à travers divers canaux classiques et modernes, la création d'espaces cybernétiques dédiés, la conception et exécution de plans et stratégies de communication ;
- La Vulgarisation, par la production de supports de communication, l'accompagnement de campagnes de masse, la facilitation de l'accès aux outils numériques par les acteurs de l'aquaculture.

73. Il a conclu que l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA) dispose des atouts humains et techniques pour concrétiser de tels projets ; il a besoin d'accompagnements multiformes.

Jour 2 : Visite de terrain

74. Le deuxième jour était consacré aux visites de terrain (Annexe V), qui ont permis aux participants de se rendre compte de l'importance des réalisations de projets aquacoles dans la région, effectués dans le cadre de la stratégie maîtrisée du développement durable dans le secteur aquacole au Maroc



Quatrième section : Conclusions et recommandations

La conduite de cette session a été confiée à Madame M'BOUA NEZZI Nicole Edwige

75. A l'issue des différentes présentations et des discussions fructueuses qui ont suivi, les participants ont formulé un certain nombre de recommandations.

76. Après leur lecture, celles-ci ont été discutées avant leur approbation. (**Annexe IV**).

Jour III

Section spéciale : Le Réseau africain des entités nationales en charge de l'aquaculture dans les Etats membres de la COMHAFAT

Présentation 15 : *La mise en réseau des institutions et entités nationales chargées de la promotion de l'aquaculture : Structures et attentes, Mr Ali BOUALI (Expert)*

77. La présentation a rappelé que la mise en place du projet du statut est un souhait qui a été formulé lors de l'atelier du 10 Décembre 2018 à M'diq (Maroc) sur l'aquaculture durable. Le projet des statuts a été présenté et une version provisoire a été validée par les participants lors de la rencontre d'Agadir (Maroc) en 2019.

78. Le Réseau a pour objectifs de :

- Devenir un catalyseur privilégié de développement aquacole durable,
- Permettre l'élaboration de politiques communes de développement,
- Faciliter l'échange d'information, de transfert de technologie,
- Développer le réseau de formation en aquaculture.

79. Le Statut est constitué de 17 articles, définissant le plus clairement possible les objectifs généraux, l'organisation et le fonctionnement du bureau, son siège, etc. (**Annexe VI**).

80. Il a été clarifié que la mise en place d'une stratégie régionale de l'aquaculture pour les Etats membres de la COMHAFAT devrait s'appuyer sur les spécificités du contexte régional et devrait aussi s'inscrire dans la continuité des stratégies régionales sans reprendre toutes les actions intégrées à leur niveau.

81. Ensuite, il a été procédé à la réunion de l'Assemblée Générale Constitutive dont la séance a été présidée par **Madame Hellen MOEPE** de l'**AU-BIRA**.

82. Cette AG a élu les membres du bureau, qui figurent dans le PV de ladite AG. (**Annexe VII**).

83. Il est à signaler qu'en marge des travaux de cette rencontre, il a été procédé à :

- La signature d'une convention de financement entre la COMHAFAT et le CPCO, portant sur l'organisation d'un atelier de lancement du Groupe de Travail Sous Régional de développement de l'Aquaculture ;
- La signature pour le renouvellement de l'Accord de Partenariat entre la COMHAFAT et l'OMPDA, d'une nouvelle période de 3 ans.

84. A l'issue des travaux de l'atelier la représentante de la Côte d'Ivoire a pris la parole au nom de tous les participants, pour remercier d'une part, la COMHAFAT pour cette initiative louable, qui a donné l'occasion aux responsables en charge de l'aquaculture dans les pays Membres, d'échanger et de réfléchir sur les voies et moyens de promouvoir le sous-secteur de l'aquaculture, de constituer un réseau dédié à l'aquaculture dans la région COMHAFAT, et d'autre part l'ANDA , l'INRH et toutes les autorités marocaines pour les attentions et facilités accordées aux participants.

85. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité.

86. Elle a déclaré les travaux de l'atelier et des activités annexes clos à 17 heures.

ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	PAYS/ORGANISME	NOM & PRENOM	TITRE	E-MAIL
1	ADEPA	M. MBENGUE MOUSSA	Directeur	mbenguepeche@yahoo.fr
2	ANA	Madame Tening SENE	Directrice Générale	t.sene@cdp.senegal-emergent.com ; saliousamb@yahoo.fr
3		M. Abdoulaye NIANE	Directeur Technique de l'ANA	niane25a@gmail.com
4	ANDA	Mme Majida Maârouf	Directrice de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture Mail :	m.maarouf@anda.gov.ma
5		Mlle Asmaa Jahid	Chef de Service des Plans d'Aménagements	a.jahid@anda.gov.ma
6		Mlle Nadim fatima Zohra	Chargée de la coopération et de la Communication	f.nadim@anda.gov.ma
7		M. Brahim Karfal	Chef de Service de la Réglementation et des Autorisations	b.karfal@anda.gov.ma
8		Mlle. El Moudden Imane	Chargée de l'appui aux investisseurs	i.elmoudden@anda.gov.ma
9		M. Abdelaziz Himoudi	Chef de la représentation régionale de l'ANDA à Dakhla	a.himoudi@anda.gov.ma
10		M. Cherkes Mohamed	Ingénieur d'Etat chargé de l'appui aux investisseurs	m.cherkes@anda.gov.ma
11	M. Termidi Hamza	Cadre supérieur chargé de l'appui aux investisseurs	h.termidi@anda.gov.ma	
12	AU IBAR	Mme Moepi Malabo HELLEN	Chargée des pêches	hellen.moepi@au-ibar.org
13	Bénin	M. WENON Dossa	Chef du service d'appui au développement de l'aquaculture	dwenon@yahoo.fr
14	CAOPA	M. Gaoussou GUEYE	Président	caopa.peche@gmail.com gaoussoug@gmail.com
15		M. Mamadou Aliou DIALLO	Chargé de la communication	caopacom@gmail.com
16	Chambre des Pêches maritimes	Sidi Mokhtar EL JOUMANI Président de la CPMAS	Président de la chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Sud Dakhla	cpmasd@yahoo.fr

17	COMHAFAT	M. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
18		M. Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et Système d'Information	laamrichmpm@gmail.com
19		M. Haddad Mohammed	Responsable financier	haddad.comhafat@gmail.com
20		M. Mohamed SADIKI	Chef du Département Programmes et Projets	sadiki.comhafat@gmail.com
21		Mme Hayat ASSARA	Assistante de direction	hayat.comhafat@gmail.com
22		M. Rachid REGRAGUI	Cadre	regragui.comhafat@gmail.com
23		M. Bouali Ali	Consultant	bouali1952@gmail.com
24		M. Abdelkrim MRABTI	Webmaster	akarim.mrabti@gmail.com
25		Consultant	M. MBA ASSEKO GEORGES H	Expert des pêches
26	Coquillage Dakhla	Mr Pinerro Salgafo Victor	Représentant	victorsolydopinero@gmail.com
27		Mr Pena medina Jose Manuel	Représentant	interfishsahara@gmail.com
28		M. El mehdi	Représentant	coquillagedakhla@gmail.com
29	COREP	M. Emile Essema	Secrétaire Exécutif	essemile@yahoo.fr
30	Cote d'Ivoire	Mme NEZZI MBOUA NICOLE EDWIGE	Vétérinaire principal	nezzine18@gmail.com
31		Mme TOILY BENEDICTE NINA KASSED	Vétérinaire Inspecteur	benedicte.toily@yahoo.fr
32		Lt/Col FOFANA Bina	Directeur des Pêches Maritime et Lagunaire	binafof@yahoo.fr
33		M. FANDEY Jose	Direction de l'aquaculture	fandeyjose@gmail.com
34		M. AGNOKO Daba	Direction de l'aquaculture	dabadagnogo@yahoo.fr
35	CPCO	M. Dedi Nadjé SERAPHIN	Secrétaire Général	sdedi.nadje@yahoo.fr
36	Expert des pêches	NHHALA HASSAN	Expert des pêches	nhhalahassan@yahoo.fr

37	Gabon	M. Franck Aristide BIGNUMBA MOMBO,	Directeur de l'Aquaculture du Gabon	fbignumba@yahoo.fr
38	Gambia	M. Baba NO Darboe	Agent des pêches	nodarboe@gmail.com
39	Ghana	M. GIFTY ABACHE	Directeur supérieur des pêches	giftiabache@yahoo.com
40	Guinée Bissau	Mr. Inluta Incom	Directeur général de pêche artisanal, département du ministère responsable pour la pêche maritimes, continental et aquaculture	i_incom66@yahoo.com.br
41	IMROP	M. Mohamed El Hafedh EJIWEN	Directeur Général de l'IMROP Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime Mauritanie	hafedhejiwen@gmail.com
42	Infopeche	Dr. SHEP Helguilè	Directeur Général	shelguile@yahoo.fr
43	INRH/Dakhla	M. Mustapha AIT CHETTOU	Représentant	aitchattou@inrh.ma ; elmustafaitchattou@gmail.com
44	Libéria	M. ZIZI Kpadeh	Représentant	zkpadeh@nafaa.gov.lr
45	Nigeria	M. JEGEDE ROTIMMY OTUOZE	Représentant du Bureau du chef des pêches, Ministère des pêches	imesumoh@yahoo.com ; jegederotimmy@gmail.com
46	OMPDA	M. Naoussi André	Coordinateur de l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA)	andrenaoussi@gmail.com
47	RDC	M. Cyrille KAPUMA DR	Représentant	cyrillekapuma@yahoo.fr
48	REPAO	M. Papa Gora NDIAYE	Secrétaire Executif	gndiaye@gmail.com
49	Sao tomé	Mme Aida Maria d'almeida	Directrice des pêches	aidadalmeida@yahoo.com.br
50	Sierra Leone	Madame Emma Kowa Jalloh	Responsable des pêches	emma_kowa@yahoo.com
51	Togo	Mme KEBENZIKATO Adjéya Banilé Yvette PhD	Chef Section Promotion de l'Aquaculture	banilele.kebenzikato@maritime.gouv.tg
52		M. Domtani ALI	Directeur des Pêches et de l'aquaculture	dpamaep_tg@yahoo.com ; domtania@yahoo.fr ; kahoedo@yahoo.fr

ANNEXE II : AGENDA DE L'ATELIER

Jour 1 -25 Octobre 2021

09h:15	Ouverture
	Présentation des participants
	Adoption de l'ordre du jour et des documents
PAUSE CAFÉ	
Section 1 : L'aquaculture, un secteur stratégique en pleine expansion	
10h:00	<ul style="list-style-type: none">- L'aquaculture dans la réalisation des ODD ; Mr Abdennaji LAAMRICH (COMAFAT)- L'aquaculture, une réponse durable au défi alimentaire ; Mr Med SADIKI (COMAFAT)- La stratégie de développement de l'aquaculture en Afrique (UA/BIRA) ; Mme Hellen MOEPI (AU-BIRA)- Défis et opportunités du développement de l'aquaculture pour l'Afrique ; Mr Papa GORA NDAYE (REPAO)- Le développement de l'Aquaculture dans les Etats membres d'Infopêche à travers les exemples de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo ; Dr Helguilè SHEP (Infopêche)- Le secteur de l'aquaculture dans les pays de la région COMHAFAT : Typologie, contraintes et opportunités (Exploitation du questionnaire) ; Mr Rachid REGRAGUI (COMHAFAT)- Dangers et menaces d'une aquaculture extensive non planifiée Mr Hassan NHHALA (Expert)- Discussions
PAUSE DÉJEUNER	
Section 2 : L'aquaculture dans le contexte de la croissance bleue	
14h:00	<ul style="list-style-type: none">- L'aquaculture, une composante essentielle de la croissance bleue ; Mr Georges MBA-ASEKO (Consultant)- Pour une durabilité de l'aquaculture en Afrique avec des dimensions sociales, économique et environnementale ; Dr Mustapha ABA (expert)- <i>Développement de l'aquaculture au Maroc : potentialité et impact socio-économique dans la région de Dakhla</i>, Mr HIMOUDI (ANDA)- Les bonnes pratiques pour réussir une aquaculture économiquement performante et écologiquement durable dans la région COMHAFAT ; Les Etats Membres

	<ul style="list-style-type: none"> - La recherche scientifique au service du développement durable en aquaculture ; Mr EL MUSTAFA AIT CHATTOU (INRH) - Discussions
PAUSE CAFÉ	
Section 3 : La coopération régionale pour un développement intégré de l'aquaculture	
16h:00	<ul style="list-style-type: none"> - Centre d'excellence d'aquaculture dans la sous- région COREP ; Mr Emile Essema - La promotion de l'aquaculture dans la sous-région du CPCO ; Mr Séraphin Dédi NADJE - Le développement d'une aquaculture durable dans la zone COMHAFAT : Quel apport des médias africains ? Mr André NAOUSSI (OMPDA) - La mise en réseau des institutions et entités nationales chargées de la promotion de l'aquaculture Présentation du projet : Structures et attentes Mr Ali BOUALI (Expert) - Discussions -

Jour 2 -26 Octobre 2021

Visite de terrain (Cf. Programme de visite)	
08h :30	Départ de l'Hôtel

Jour 2 -27 Octobre 2021

09h:00	Section 4 : Conclusions et recommandations
PAUSE CAFÉ	
11h:00	Assemblée Générale Constitutive du réseau africain des institutions chargées du développement et de la promotion de l'aquaculture (RAFAQUA)

ANNEXE III : QUESTIONNAIRE

Enquête sur l'état aquacole des Etats membres de la COMHAFAT

Nom Prénom :

Titre :

Pays :

Question 1 : Quelle place occupe les activités aquaculture dans l'économie nationale du pays ?

- Production
- Consommation
- Exportation
- Emploi
- Autres indicateurs

Question 2 : Votre pays dispose-t-il d'une stratégie/ plan de développement de l'aquaculture ?

- Oui
- Non

Si oui, pour quel type d'activités aquacoles

- Aquaculture marine
- Aquaculture continentale
- Autre, précisez :

.....
.....

Question 3 : Dans votre pays, y-a-il une Institution exclusivement dédiée à la promotion de l'aquaculture ?

- Oui, préciser
- Non

Question 4 : Quelles sont les espèces élevées dans votre pays ?

.....
.....
.....
.....

Question 5 : Quel(s) type(s) d'élevage est pratiqué dans votre pays ?

- Intensif
- Extensif
- Autre, précisez :

.....
.....

Question 6 : Quel est l'intérêt porté par les autorités de votre pays pour le développement de l'activité aquacole ?

- Prioritaire, précisez :

.....
.....

- Moyen, précisez :

.....
.....

- Faible, précisez :

.....
.....

Question 7 : Les sites aquacoles existants ont-ils fait l'objet d'une planification aquacole préalable ?

- Oui
- Non

Question 8 : le développement des activités aquacoles non planifié peut-il représenter des menaces ?

- Oui
- Non

Si oui, préciser les principaux dangers ? (Environnement, écosystème...)

Question 9 : Quelles seraient selon vous les bonnes pratiques à mettre en place pour le développement d'une aquaculture durable ?

.....
..
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question 10 : Selon vous, comment l'aquaculture peut-elle contribuer au développement de la croissance bleue ?

.....
..
.....
.....

ANNEXE IV : RECOMMANDATIONS

Considérant que l'aquaculture est l'un des secteurs de production vivrière dont la croissance mondiale est la plus rapide, avec un fort potentiel de contribution à la croissance économique, et à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), particulièrement en Afrique ;

S'accordant sur la priorité de stimuler le développement de l'aquaculture en Afrique, pour contribuer à la viabilité des systèmes alimentaires, dans le contexte du déficit de production halieutique, de la croissance démographique, et de demandes alimentaires et nutritionnelles ;

Saluant les efforts de la COMHAFAT pour le développement de l'aquaculture durable, notamment, le renforcement de la coopération institutionnelle régionale à travers la création et la dynamisation de coalitions régionales spécialisées de l'aquaculture ;

S'accordant sur l'intérêt que représente ce secteur dans la contribution à la réduction de la pression sur les ressources aquatiques naturelles et à la régénération de certains stocks surexploités de même que dans la préservation et à la valorisation de certaines zones du littoral ;

Constatant la faible contribution des systèmes aquatiques de l'Afrique à la production aquacole mondiale, attribuée aux principaux défis suivants : cadres de gouvernance institutionnel et juridique inadaptés, approches et politiques de développement inefficaces, chaînes de valeurs sous-développées, la non disponibilité et l'accès difficile aux intrants (aliments, semences, technologies appropriées, finances...), difficultés d'accès aux marchés, faible professionnalisation des ressources humaines, insuffisance de la recherche scientifique et de l'encadrement technique...

Se référant :

- Aux objectifs de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030, notamment l'ODD14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » ;
- Aux différentes résolutions de la FAO en matière de développement de l'aquaculture, notamment celles mentionnées à l'article 9 du Code de Conduite pour une Pêche Responsable ;
- A l'initiative Croissance bleue, qui vise à maximiser les avantages économiques et sociaux, tout en minimisant la dégradation environnementale dans les secteurs liés aux pêches et à l'aquaculture ;
- A la décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), tel que recommandé en 2014 à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), dont la mise en œuvre est dirigée conjointement par la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ;

- A la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) ;
 - A la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) ;
 - A la déclaration par les Nations Unies-FAO, de l'année 2022, Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales ;
 - A la stratégie de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), sur les systèmes de santé des animaux aquatiques (2021-2025) ;
 - Aux recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, FAO ;
 - Au cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, adopté par l'Union Africaine, en 2014 ;
 - Au plan d'action décennal de l'union Africaine sur l'aquaculture pour l'Afrique (2016-2025) ;
- **Tenant compte** des expériences menées par certains pays de la Région et des résultats encourageants enregistrés ;
- **Conscients** que la planification basée sur des considérations scientifiques, l'approche écosystémique, est un pilier fondamental pour l'exploitation durable des écosystèmes aquacoles ;
- **Encourageant** les synergies et les complémentarités entre les différentes institutions nationales agissant pour le développement de l'aquaculture dans les États membres de la région ;

**Les participants réunis à Dakhla (Maroc)
25-27 Octobre 2021**

Recommandent :

Le développement d'une aquaculture conforme aux principes de la croissance bleue, qui serait environnementalement durable, socialement inclusive et équitable et économiquement viable

1- Au niveau national

- La promotion d'une chaîne de valeurs bleue inclusive intégrant l'aquaculture durable ;
- La définition et l'adoption d'une stratégie de développement d'une aquaculture durable planifiée et maîtrisée ;
- Le renforcement de la gouvernance du secteur de l'aquaculture par la mise en place d'une entité nationale dédiée à la promotion de l'aquaculture ;
- L'adoption d'une gestion responsable intégrée de l'aquaculture, tenant compte des autres activités de l'économie bleue ;
- L'adoption de la planification de l'espace aquatique avec détermination des zones à vocation et potentiel aquacoles ;
- L'adoption d'un encadrement juridique favorable au développement d'une aquaculture responsable, avec un soutien institutionnel particulier pour les outils fondés sur les droits des utilisateurs ;
- Le renforcement de la recherche scientifique tout au long de la filière aquacole, couvrant les aspects techniques, sanitaires et environnementaux ;
- Le développement d'une stratégie de communication, en faveur de la promotion d'une aquaculture durable, inclusive, visible.

2-Au niveau régional

- Le renforcement de la coopération régionale par l'optimisation des synergies, pour une meilleure coordination des actions et des politiques régissant l'aquaculture ;
- L'encouragement de l'investissement dans les projets aquacoles par l'adoption des mesures incitatives et la promotion du partenariat public-privé ;
- La réalisation d'un référentiel régional des activités aquacoles et autres activités liées pour d'une part déterminer le site le plus approprié pour le développement de l'aquaculture et assurer une spécialisation et une complémentarité entre pays de la région ;
- La réalisation des plans d'action régionaux axés sur le développement d'une aquaculture commerciale rentable ;
- Le développement des capacités techniques pour une professionnalisation des opérateurs de l'aquaculture, par la formation, les échanges

d'expériences, la mise en place d'unités aquacoles pédagogiques, et de zones aquacoles pilotes (des centres régionaux de formation dans les métiers de l'aquaculture) ;

- La promotion d'une aquaculture inclusive socialement équitable, notamment à l'égard des jeunes et des femmes ;
- Le soutien au Réseau Africain des Institutions chargées du Développement et de la Promotion de l'Aquaculture (RAFAQUA), en tant que plateforme d'échange, de réflexion et d'information.
- La célébration de l'aquaculture artisanale, à l'occasion de l'année 2022, décrétée par les Nations Unies (FAO), année de l'aquaculture et de la pêche artisanales.

ANNEXE V : Allocution

**Allocution d'ouverture de Madame M'BOUA NEZZI Nicole Edwige
Sous-Directrice de la Qualité Sanitaire Aquacole de la COTE D'IVOIRE**

***“QUELLE AQUACULTURE POUR UNE CONTRIBUTION CONFORME A
L'INITIATIVE DE LA CROISSANCE BLEUE “***

25-27 octobre 2021 Dakhla, Maroc

**Monsieur le représentant du Ministère des Pêches du Royaume du Maroc ;
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ;
Madame la Directrice Générale de l'Agence Nationale de Développement de
l'Aquaculture du Royaume du Maroc ;
Messieurs les Secrétaires des Commissions Sous Régionales des Pêches ;
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation des Etats membres ;
Mesdames et messieurs les experts ;**

Au nom du Ministre SIDI TIEMOKO TOURE, Président en exercice de la COMHAFAT, Je voudrais exprimer ma profonde gratitude à sa Majesté MOHAMED VI pour sa vision vers un développement durable du secteur de l'Aquaculture : que Dieu l'assiste.

Mesdames et Messieurs,

Lancée en décembre 2013, l'initiative en faveur de la croissance bleue (ICB) vise à contribuer à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la gestion durable des ressources naturelles aquatiques. Il s'agit d'un cadre en cohérence avec les principes du Code de conduite pour une pêche responsable de 1995 et avec les objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030.

Le record atteint par la production aquacole en 2020 avec une production de 114 millions de tonnes sur un total de production de la pêche et de l'aquaculture de 179 millions de tonnes, associé à sa progression depuis ces dernières décennies, montre que l'aquaculture est la réponse au défi de la demande mondiale en produits de la mer surtout que la production de la pêche de capture demeure constante depuis plus d'une décennie.

En Afrique, l'expansion des activités aquacoles ouvre de larges perspectives en termes de sécurité alimentaire, de nutrition, de garantie de travail, de moyens de subsistance, de croissance économique notamment.

Cependant, cette contribution aussi bien économique que sociale n'est pas sans poser des problèmes, et ce secteur reste limité par de nombreux défis qu'il s'agit d'identifier et de surmonter.

Il faut dès lors définir la place des pays africains, notamment ceux des Etats membres de la Conférence Ministérielle sur la coopération Halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT).

Le Secrétariat de la COMHAFAT en Collaboration avec l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture du Maroc (ANDA) doit aider à la définition des rôles et à la coordination des actions.

Mesdames et Messieurs

Je voudrais rappeler qu'en décembre 2018 s'est tenue à M'diq au Maroc l'atelier « Vers un développement durable de l'aquaculture marine dans la zone COMHAFAT ».

Cet atelier s'inscrivait dans le cadre du plan d'Action de la COMHAFAT, et en adéquation avec les préconisations internationales pertinentes en matière de développement de l'aquaculture marine, et le cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, qui a retenu l'aquaculture parmi ses domaines d'action prioritaire.

Axée sur la pêche de capture, l'aquaculture et le traitement du poisson, cette stratégie de réforme met aussi l'accent sur le rôle des services écosystémiques, du commerce et de la protection sociale.

Aussi l'un des objectifs de cet atelier était de proposer des actions à entreprendre et à élaborer des recommandations pour l'essor d'une aquaculture marine durable, respectueuse de l'environnement dans les pays de la région.

C'est ainsi que des recommandations ont été faites au niveau :

- politique et Institutionnel,
- technico-juridique et économique,
- du Respect de l'environnement.

L'atelier de ce jour vient donc répondre à ces préoccupations surtout en ce qui concerne :

- le développement de la coopération stratégique régionale et les partenariats dans les différents domaines de l'aquaculture marine durable, entre les Etats membres et entre les acteurs publics et privés ;
- l'appui à la création par la COMHAFAT et la CEDEAO, d'un Réseau des Agences et Unités publiques nationales en charge du développement de l'aquaculture ;
- le respect de l'environnement à travers une aquaculture marine respectueuse de l'environnement.

Ainsi le présent atelier aura pour objectif d'une part, de prendre connaissance des opportunités de développement des activités aquacoles dans les pays de la région, ainsi que des obstacles et défis qui entravent son développement durable et inclusif ; et d'autre part, de procéder à la signature des statuts portant création du Réseau Africain des entités administratives en charge de l'aquaculture.

Ce réseau qui sera un organisme permanent de réflexion, de concertation et de coopération en matière de développement et de promotion d'une aquaculture durable entre les pays membres de la COMHAFAT et les institutions régionales et internationales, permettra un renforcement de coopération à travers les échanges d'information, le transfert de technologie et la formation aquacole.

Ces différentes actions ont pour but de propulser l'aquaculture à une croissance durable dans un processus de gestion intégrée et de prévention ou de réduction des impacts environnementaux.

En espérant des travaux dans la convivialité et la disponibilité de chaque partie prenante, permettez-moi de faire place à l'action concertée en déclarant ouvert l'atelier « *Quelle aquaculture pour une contribution conforme à l'initiative de la croissance bleue* ».

Merci de votre aimable attention !

**Allocution Introductive par Mr. Abdelouahed BENABBOU, Secrétaire Exécutif
de la COMHAFAT**

Madame la Représentante du Président de la COMHAFAT

**Monsieur le Représentant du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et des Eaux et Forêts, du Maroc**

Madame la Représentant de l'Union Africaine

Messieurs les secrétaires Exécutifs des OSRP

Monsieur le Directeur d'INFOPECHE

Madame la D-G de l'Agence Nationale de l'Aquaculture au Maroc,

Madame la D-G de l'Agence pour le Développement de l'Aquaculture du Sénégal

Monsieur le Chef du Centre de l'INRH de Dakhla,

**Monsieur le Président de l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en
Afrique (OMPDA),**

Messieurs les représentants des Etats membres de la COMHAFAT,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que je prends la parole devant vous ce matin à l'ouverture des travaux de cet atelier, pour essayer de répondre à une interrogation de plus en plus pressante, qui est de savoir comment concilier entre le développement intensif des activités aquacoles et le respect de l'environnement et de la biodiversité ou comment développer le secteur aquacole en adéquation avec l'initiative de la croissance bleue.

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter à tous, la bienvenue dans la ville de Dakhla, véritable pôle de développement d'une région qui possède un fort potentiel halieutique et des opportunités d'investissement prometteuses notamment dans le secteur de l'aquaculture.

Je voudrai également saisir cette occasion pour exprimer mes vifs remerciements aux autorités marocaines pour leur soutien constant à notre organisation, ainsi qu'aux autorités locales et à la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Sud, pour leur appui logistique à la tenue de cette rencontre.

Mesdames et Messieurs,

Il est aujourd'hui de notoriété que l'aquaculture est un élément essentiel de la future croissance bleue. Elle satisfait une bonne partie des besoins de l'humanité en protéines animales de qualité, à des prix abordables même pour les plus pauvres. C'est aussi une source précieuse d'emplois, de revenus et de devises. Plus de 90 % de la production mondiale a lieu dans des pays en développement témoignant ainsi de l'importance de l'aquaculture pour nos pays.

Depuis une dizaine d'années, la contribution croissante de l'aquaculture au développement humain est dûment reconnue. Toutefois, le secteur fait également l'objet depuis quelque temps d'un débat public concernant ses dangers, notamment sur l'environnement et la biodiversité.

Cela peut être fondé, c'est le cas lorsque le développement d'activités aquacoles est pratiqué sans planification ou gestion adéquate.

L'expansion des activités aquacoles en général et dans le contexte des pays de la zone COMHAFAT, ouvre de larges perspectives en termes de sécurité alimentaire, de nutrition, de travail, de moyens de subsistance et de croissance économique. Cependant, cette contribution aussi bien économique que sociale, n'est pas sans poser des véritables problèmes, particulièrement à l'environnement et le secteur reste confronté à de nombreux défis qu'il s'agit d'identifier et de surmonter.

Mesdames et Messieurs,

Par cet atelier nous avons la possibilité d'examiner et de débattre toutes les questions relatives au secteur aquacole et de formuler des recommandations, à même d'adopter une approche responsable et durable, respectueuse de l'environnement, efficace socialement et économiquement.

Une approche permettant d'assurer la poursuite de la mise en valeur du secteur aquacole, avec une exploitation durable et pleine de ses potentialités, une meilleure contribution à la sécurité alimentaire, à la croissance économique, au commerce et au niveau de vie des populations.

Nous aurons également l'opportunité d'effectuer des visites de terrain, qui nous éclaireront sur les formidables réalisations de projets aquacoles dans la région, effectués dans le cadre de la stratégie maîtrisée de développement durable du secteur aquacole au Maroc. Je voudrai ici, remercier notre partenaire l'ANDDA, à travers sa Directrice Générale et son équipe, pour leur contribution inestimable, sans laquelle cet atelier n'aurait pas eu lieu.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous avez pu le constater à la lecture de l'ODJ qui vous a été proposé, nous consacrerons une partie de la 3^{ème} journée, à la tenue de l'Assemblée Générale constitutive du **Réseau Africain des Institutions chargées du Développement et de la Promotion de l'Aquaculture (RAFAQUA)**, répondant ainsi à l'**Appel d'Agadir**, formulé lors de l'atelier de Décembre 2019, pour la création d'un réseau regroupant les organes institutionnels nationaux en charge de la promotion de l'aquaculture dans les États membres de la COMHAFAT, en tant que plateforme d'échange, de réflexion et d'information.

Nous procéderons également à cette occasion à l'adoption des Statuts du réseau, à la désignation des membres de son Bureau et à l'ébauche de son Plan d'action.

En formulant le vœu que cette rencontre apporte une contribution significative à la mise en valeur et à la gestion responsables de l'aquaculture dans notre Région, je vous remercie.

ANNEXE VI : PROGRAMME DE LA VISITE DE TERRAIN

Horaire	Entité	Activité	Lieu
Mardi, 26 Octobre 2021			
<i>08h30</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Départ de l'Hotel BuenaVista</i>		<i>Bd Mohammed V. Dakhla</i>
09h00-10h00	<ul style="list-style-type: none">• Visite de la ferme aquacole « Coquillage Dakhla »	<ul style="list-style-type: none">• Palourdes	Boutalha
10h15-10h45	<ul style="list-style-type: none">• Visite de la ferme aquacole « Talhamar / Cultimer »	<ul style="list-style-type: none">• Huitres	Boutalha
11h00-11h30	<ul style="list-style-type: none">• Visite de la ferme pilote « Cages de grossissement des poissons »	<ul style="list-style-type: none">• Poisson	Boutalha
11h45-12h30	<ul style="list-style-type: none">• Visite des laboratoires de l'INRH à Dakhla	<ul style="list-style-type: none">• Recherche	Boutalha
12h45-13h30	<ul style="list-style-type: none">• Visite de la station de production de tilapia « ProTerra »	<ul style="list-style-type: none">• Tilapia	Tawarta (en option)
<i>13h45- 15h15</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Pause déjeuner - Dégustation des huitres d'élevage</i>		<i>Boutalha</i>
15h30-16h30	<ul style="list-style-type: none">• Visite du Centre de qualification professionnelle maritime de Dakhla.	<ul style="list-style-type: none">• Formation professionnelle	Hay Essalam, Dakhla
<i>17h00</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Arrivée à l'Hotel BuenaVista</i>		<i>Bd Mohammed V. Dakhla</i>

**ANNEXE VII : STATUTS DU RÉSEAU AFRICAIN DES INSTITUTIONS
CHARGÉES DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DE
L'AQUACULTURE**

RAFAQUA

Article 1 :

Il est créé au sein de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) un réseau qui adopte la dénomination de « Réseau Africain des Institutions chargées du Développement et de la Promotion de l'Aquaculture », sous l'acronyme de **RAFAQUA**.

Article 2 :

Le siège du RAFAQUA est fixé par le Bureau exécutif du réseau.

TITRE I : OBJECTIFS ET MISSIONS

Article 3 :

Le RAFAQUA est un organisme permanent de réflexion, de concertation et de coopération en matière de développement et de promotion d'une aquaculture durable entre les pays membres de la COMHAFAT et les institutions régionales et internationales en charge de l'aquaculture, et ce, notamment à travers l'échange d'informations, le transfert de technologie et la formation aquacole.

A cet effet, le réseau se donne comme missions essentielles de :

- renforcer la coopération entre les institutions africaines publiques et privées opérant dans le secteur aquacole ;
- contribuer à l'élaboration de plans d'action et de stratégies de développement de l'aquaculture et à la mise en place d'activités et de projets aquacoles dans les pays de la zone COMHAFAT ;
- donner des avis techniques et réglementaires lors de l'élaboration des textes juridiques devant encadrer les projets et les activités aquacoles ;
- encourager le réseautage au niveau national des acteurs de l'aquaculture et la représentativité des professionnels du secteur ;
- faciliter la production et la diffusion d'informations scientifiques et techniques en matière d'aquaculture ;
- promouvoir le développement d'un marché des produits aquacoles entre les pays membres ;
- œuvrer à la recherche de ressources financières offertes par les institutions bilatérales et multilatérales de coopération, de développement et de promotion aquacole ;

- promouvoir toutes formes de coopération, de concertation et de coordination pour faire du RAFAQUA une plateforme de dialogue ouverte sur son environnement international .
- contribuer à la mise en place par les autorités compétentes des pays membres de la COMHAFAT de pôles d'excellence en matière de production et de recherche aquacoles.

A ce titre, le réseau se fixe les objectifs suivants :

- Promouvoir une aquaculture durable en collaboration avec les organisations sous régionales, régionales et internationales compétentes ;
- Développer des complémentarités en terme de production d'intrants aquacoles entre les pays membres ;
- Renforcer les capacités et les compétences en encourageant l'amélioration de la formation des aquaculteurs et la facilitation des actions d'assistance technique et de transfert de savoir-faire entre les pays membres ;
- Maximiser l'utilisation de toutes les ressources, en particulier des structures de formation et de recherche disponibles et de l'expertise humaine pour accélérer la croissance de l'aquaculture.
- Diffuser les informations et les résultats des études relatives à l'aquaculture africaine auprès des différents utilisateurs sous la forme la plus appropriée ;

TITRE II : COMPOSITION

Article 4 :

Le réseau se compose de membres titulaires et de membres associés ayant adhéré aux présents statuts.

Est considéré comme membre titulaire du réseau toute institution, institut, centre ou organisme étatique appartenant à un pays membre de la COMHAFAT et ayant pour mission officielle le développement et la promotion de l'aquaculture.

Les membres titulaires exercent leur droit de vote lors des réunions de l'Assemblée Générale par le biais des directeurs des établissements susvisés ou en désignant, en cas d'empêchement, une personne dûment mandatée à cette fin.

Seules les personnes représentant des membres titulaires peuvent occuper des charges électives.

Est considéré comme membre associé tout établissement universitaire, organisme national, sous régional et régional intervenant dans le domaine du développement, de

la formation et de la promotion de l'aquaculture dans les pays membres de la COMHAFAT.

Les membres associés participent aux réunions et aux débats de l'Assemblée générale mais n'ont pas droit de vote. Ils peuvent, en outre, être invités à participer à d'autres instances du Réseau et y siéger comme observateurs.

La qualité de membre est accordée ou retirée par le Bureau du RAFAQUA.

TITRE III : FONCTIONNEMENT

Article 5 :

Les organes du réseau sont :

- L'Assemblée Générale ;
- Le Bureau Exécutif

SECTION I : ASSEMBLEE GENERALE

Article 6 :

L'Assemblée générale est l'organe suprême du RAFAQUA. Elle se compose des membres titulaires et associés. Chaque membre titulaire dispose d'une voix.

L'Assemblée Générale fixe l'orientation et le programme général du réseau et adopte le Règlement Intérieur fixant son organisation et son fonctionnement.

Elle se prononce sur les rapports concernant la gestion du bureau exécutif et la situation financière et morale du réseau.

Elle arrête le montant des cotisations des membres du réseau, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Bureau exécutif.

L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire au moins une fois tous les deux (02) ans, aux lieux et dates fixés par le Bureau exécutif, et en session extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le Bureau exécutif ou à la demande du tiers au moins de ses membres.

Le quorum des réunions de l'Assemblée Générale est la moitié des membres titulaires

Son ordre du jour est établi par le Bureau exécutif.

Article 7 :

L'Assemblée Générale est dirigée par le président élu en séance. Elle désigne au début de chacune de ses réunions un secrétariat de séance qui rédige le procès-verbal.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des voix exprimées par les membres titulaires, qu'ils soient présents ou représentés par procuration. Chaque membre titulaire à droit à un seul vote.

SECTION II : BUREAU EXECUTIF

Article 8 :

Le RAFAQUA est dirigé par un Bureau Exécutif.

Le Bureau Exécutif est l'organe responsable de la mise en œuvre des politiques et des décisions prises par l'Assemblée générale dont il exerce les pouvoirs par délégation. D'une manière générale, il est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'administration du RAFAQUA et à la réalisation de ses objectifs.

Le bureau est chargé d'exécuter les décisions de l'Assemblée Générale et notamment d'approuver le programme d'activités annuel, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du réseau. Il est responsable devant l'Assemblée Générale à laquelle il présente un rapport d'activité

Le Bureau Exécutif comprend Six (6) membres :

- Un Président ;
- Deux (2) Vice-Présidents ;
- Un secrétaire ;
- Un assesseur ;
- Le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT, membre de droit

Le président et les autres membres du bureau exécutif sont élus au scrutin majoritaire par l'Assemblée Générale parmi ses membres, pour un mandat de Deux (2) ans, renouvelable une seule fois. En cas de vacance, le bureau exécutif pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres élus jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Article 9 :

Le Bureau se réunit une fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du tiers de ses membres. Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le secrétaire et son transmis aux membres du réseau.

Article 10 :

Les membres du Bureau ne peuvent recevoir de rétribution pour les fonctions qui leur sont confiées.

Article 11 :

Le Président peut inviter à assister, avec voix consultative, à certaines réunions du bureau ou à l'assemblée générale toute personnalité susceptible d'apporter son concours aux travaux du réseau.

Article 12 :

Le Président représente le réseau dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. En cas de nécessité, il délègue par écrit ses pouvoirs aux Vice-présidents par ordre de préséance.

En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire jouissant du plein exercice de ses droits civils et agissant en vertu d'une procuration spéciale.

TITRE IV : RESSOURCES

Article 13 :

Les ressources du RAFAQUA comprennent :

Les contributions annuelles de ses membres, dont la nature et l'importance seront déterminées par le Bureau;

- Les subventions qui peuvent lui être allouées;
- Les ressources provenant de ses activités; et
- Les dons et legs.

Le Bureau peut accepter des dons et des legs dont l'affectation sera conforme aux activités du Réseau.

TITRE V : MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION DU RESEAU

Article 14 :

Les statuts du RAFAQUA peuvent être modifiés par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés par procuration. Les propositions de modification des statuts doivent être soumises avec l'avis de convocation d'une réunion de l'Assemblée générale, soit Un (01) mois avant la tenue de cette rencontre. Un membre peut présenter une proposition de modification de statuts, en la soumettant au président du Bureau. Celui-ci notifie aux autres membres du Réseau la proposition de modification de statut souhaitée.

Article 15 :

La dissolution du Réseau ne peut résulter que d'une décision de l'Assemblée générale prise à la majorité des deux tiers des membres titulaires. En cas de dissolution, les

biens du Réseau seront distribués de la manière qui en sera décidée par l'Assemblée générale.

TITRE VI : DIVERS ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 16 :

Les modalités d'application des présents statuts seront déterminées par un règlement intérieur élaboré par le Bureau et adopté par l'assemblée Générale.

Article 17 :

Les présents statuts entrent en vigueur immédiatement après avoir été examinés par l'Assemblée Générale Constitutive.

Procès-verbal

Assemblée Générale constitutive du

**RÉSEAU AFRICAIN DES INSTITUTIONS CHARGÉES
DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DE
L'AQUACULTURE
(RAFAQUA)**

L'An Deux mille Vingt Un et le 27 Octobre de 11h00mn à 15h00mn, s'est tenue à Dakhla, Royaume du Maroc l'Assemblée Générale Constitutive du Réseau Africain des Institutions Chargées du Développement et de la Promotion de l'Aquaculture (RAFAQUA).

Etaient présents (la liste des participants est en annexe).

L'Assemblée Générale Constitutive a désigné en qualité de Présidente de séance Madame Hellen MOEPI, Représentante de l'Union Africaine – UA-BIRA.

La Présidente de séance a rappelé que l'Assemblée Générale Constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Adoption des Statuts du Réseau Africain des Institutions Chargées du Développement et de la Promotion de l'Aquaculture et de son acronyme RAFAQUA ;
- 2- Election des membres du Bureau ;
- 3- Elaboration d'un projet de Plan d'action 2022-2023 (identification des points focaux du Réseau au niveau de chaque pays, création d'un site web et d'une lettre d'information et conception d'un Logo du RAFAQUA)

Des débats constructifs et enrichissants pour une meilleure connaissance des enjeux et des défis de la création du RAFAQUA ont marqué cette séance

Aussi, les Délégués des Etats membres présents ont adhéré aux missions, objectifs, organisation et au fonctionnement de ce nouveau réseau de la COMHAFAT.

En effet, l'Assemblée a approuvé et adopté les statuts du Réseau RAFAQUA.

L'Assemblée Générale Constitutive a élu en qualité de membres du Bureau du RAFAQUA les personnes dont les noms se trouvent consignés dans le tableau suivant :

Postes	Pays	Représentant	Titre
PRESIDENT	MAROC	Mme MAJIDA MAAROUF	DIRECTRICE DE L'ANDA
1 VICE-PRESIDENT	NIGERIA	M. JEGEDE ROTIMMY OTUOZE	CHIEF FISHERIES OFFICER
2 VICE-PRESIDENT	SENEGAL	Mme TENING SENE	DIRECTRICE GENERALE DE L'ANA
SECRETAIRE	COTE D'IVOIRE	Mme NEZZI M'BOUA NICOLE EDWIGE	SOUS DIRECTRICE DE LA QUALITE SANITAIRE AQUACOLE
ASSESEUR	GHANA	Mme GIFTY ABACHE	SENIOR FISHERIES MANAGER
SECRETARIAT EXECUTIF COMHAFAT	COMHAFAT	M. ABDELOUAHED BENABBOU	SECRETAIRE EXECUTIF

La réunion de l'Assemblée Générale Constitutive du RAFAQUA a été clôturée par des interventions de différents participants qui ont salué l'initiative de création du RAFAQUA et remercié la COMHAFAT pour ces efforts.

La session a été levée à 15h00mn.

Dakhla, le 27 octobre 2021

MAROC
Chyoun

Senegal

COTE D'IVOIRE

Togo

NIGERIA

imcomyib. Bissau

Baba N. O. Darboe

Darboe Gambia

Gifty Abache

Ghana

COMHAFAT